

OUEST-FRANCE

du lundi 22 octobre 2007

Point de vue

par Michel Godet (*)

La France manque-t-elle d'immigrés ?

Cette question est provocante : avant d'ouvrir les portes de l'immigration, il faudrait d'abord intégrer correctement ceux qui sont déjà là. Pourtant, la France va manquer de bras et de cerveaux : la tranche d'âge des 25/54 ans devrait baisser de 1,5 million de personnes, entre 2005 et 2025. L'Europe des 25 n'est pas un recours car il va lui manquer au moins 25 millions d'actifs. Il faudra donc bien ouvrir les frontières de l'Hexagone à une immigration choisie, en fonction des besoins du marché du travail : services aux personnes, professionnels du bâtiment, hôtellerie...

Nos voisins d'Europe du Sud ont réussi à intégrer, économiquement et socialement par le travail, plusieurs millions d'étrangers depuis l'an 2000. En Espagne, il s'agit d'une immigration jeune et masculine (avec un taux d'emploi des étrangers supérieur de 7 points à celui des nationaux, alors qu'il est inférieur de 20 points en France). Il n'y a pas d'étrangers en situation clandestine, car ils sont tous inscrits auprès des municipalités pour obtenir les droits sociaux de base (couverture médicale et scolarisation des enfants).

L'immigration clandestine a été es-

timée, par Nicolas Sarkozy (au Sénat en 2006) entre 200 000 et 400 000 ! Il est donc juste de régulariser les travailleurs sans papiers, comme entend le faire le gouvernement. On peut s'interroger sur les tests ADN et les encadrer comme on l'a fait, mais ne faut-il pas limiter la portée du regroupement familial pour des immigrants provenant de sociétés où le concept de parentalité s'étend aux enfants des cousins ? On ne peut accueillir toute la misère du monde, mais seulement en prendre notre juste part en les intégrant du mieux possible. Michel Rocard avait bien dit les deux choses, en son temps.

Nous subissons une immigration trop centrée sur le regroupement familial, et peu ciblée sur le travail : en 2005, il n'y a eu que 11 500 cartes de séjour délivrées au titre de l'emploi, soit 7 % des flux. Le gouvernement a aussi sans doute raison de vouloir encadrer les mariages mixtes, qui représentent, aujourd'hui, près de 20 % du total des mariages en France.

Pour éclairer le débat sur l'immigration de travail choisie, il faut rappeler qu'en 2005, la France comptait 5 millions d'immigrés dont un tiers ayant ac-

quis la nationalité française. Notre République accorde assez généreusement la nationalité à 140 000 étrangers, chaque année. C'est la raison pour laquelle la question du droit de vote des immigrés n'est pas un enjeu véritable : il suffit de devenir Français. Assez exemplaire sur l'insertion juridique, la France l'est moins sur l'insertion économique et sociale : le taux de chômage des étrangers non européens est trois fois plus élevé que celui des Français.

Il faut donc s'interroger sur notre incapacité à intégrer les immigrés par le travail, sans doute en raison d'une faible qualification (les plus qualifiés se tournant vers le Royaume Uni, l'Allemagne ou les États-Unis) et aussi leur trop forte concentration régionale : l'Île-de-France accueille 40 % des étrangers !

L'évolution du monde est telle que nous continuerons à avoir une immigration soutenue. Autant la maîtriser et la diversifier dans ses origines. Des millions de Brésiliens et de Latino-américains sont prêts à se tourner vers l'Europe, leur deuxième patrie !

(*) Professeur au Cnam, auteur du *Courage du bon sens* (Odile Jacob).